Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260306-CP2026_144-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil Municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon - MP 2025-15

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de compétences au Maire,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : Le marché relatif à la construction d'une passerelle piétons et cycles sur la Vilaine entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon est attribué à :

Lot n° 1 - Travaux de génie civil, de charpente métallique et des équipements pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycles
NGE GÉNIE CIVIL (44800 Saint-Herblain) pour un montant de 2 889 319,86 € HT décomposé comme suit :

- 2 878 604,46 € HT correspondant à la tranche ferme (TF) et la tranche optionnelle n° 01 (TFO001),
- 10 715,40 € HT correspondant à la prestation supplémentaire éventuelle n° 01 (PSE01).

Lot n° 2 - Travaux de voirie et réseaux divers
DANIEL TP (35330 Val d'Anast) pour un montant de 496 393,82 € HT décomposé comme suit :

- 492 844,58 € HT correspondant à la tranche ferme et aux tranches optionnelles Redon et Saint-Nicolas-de-Redon,
- 3 549,24 € HT correspondant aux prestations supplémentaires éventuelles n° 02, 04 et 05 (PSE02 + PSE04 + PSE05).

Lot n° 3 - Aménagements paysagers
VALLOIS SASU (56120 Josselin) pour un montant de 62 663,77 € HT correspondant à la tranche ferme et aux tranches optionnelles Redon et Saint-Nicolas-de-Redon.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 6 mars 2026

Pour le Maire,
Louis Le Coz
Maire-Adjoint
Chargé de la Commande Publique
(Signé électroniquement)